Partie 9.2

Bien-être dans le transport

RENVOIS DANS CETTE PARTIE:

Numéro/ repère	Nom	Importance							
PROCÉDUI	PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE								
9.2	Bien-être dans le transport	Obligatoire							
FICHE DE RENSEIGNEMENTS									
F-19	Aptitude au transport	_							

PARTIE 9.2

BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

EXIGENCES

- 1. Une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) doit être développée et comprendre :
 - a. Les personnes qui transportent des porcs ou en organisent le transport doivent respecter les plus récentes exigences nationales et provinciales en matière de transport des animaux.
 - b. Les porcs doivent être chargés et déchargés par des personnes formées et compétentes.
 - c. L'évaluation de l'aptitude au transport.
 - d. Le mélange d'animaux compatibles seulement.
 - e. La présence de litière convenable au transport.
- 2. Les installations de chargement et de déchargement doivent être conçues et entretenues de manière à promouvoir l'aisance du déplacement des porcs, et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent.

Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) vous est proposé.

JUSTIFICATION

- a. La planification préalable du transport est déterminante pour le bien-être des animaux pendant le transport. La planification inclut la sélection et la préparation des animaux à être transportés, la mise en place de dispositifs de chargement appropriés et la prise d'arrangements avec un transporteur qualifié. Il faut tenir compte de la nature et de la durée du déplacement afin de s'assurer que les animaux sont aptes à faire le trajet.
- b. Une manipulation et un processus de chargement calmes aident à réduire les retenues monétaires dues aux condamnations de carcasses, aux ecchymoses, aux pertes de carcasses ou à une viande de piètre qualité.
- c. Un véhicule ou une remorque dont le plancher est recouvert de paille fraîche, de copeaux ou d'un autre type de litière procure aux porcs nouvellement sevrés un confort et un isolant efficace pour prévenir l'hypothermie ou les engelures.
- d. La formation du personnel est essentielle pour s'assurer que toutes les personnes connaissent bien leurs responsabilités. Les personnes qui transportent les porcs ou en organisent le transport doivent faire en sorte que tout le processus du transport (soit le chargement, le trajet comme tel et le déchargement) se fasse sans causer de blessures ou de souffrance indue aux animaux.
- e. Les exigences fédérales en matière de transport animal sont énoncées à la partie XII du Règlement sur la santé des animaux (Transport des animaux).

ORIENTATION

- a. Bon nombre de facteurs ont un impact sur le bien-être des porcs durant le chargement et le transport. Ces facteurs comprennent : la taille du groupe, les programmes et méthodes d'alimentation (y compris les additifs alimentaires et les carences nutritionnelles), l'éclairage lors du chargement, les courants d'air dans les installations de chargement/manipulation, la chaleur extrême, l'humidité ou le froid, une manipulation agressive durant l'élevage, l'absence de mouvement et de manipulation durant le stade d'engraissement et l'attitude des personnes les manipulant au cours de l'élevage et du chargement.
- b. Les animaux fragilisés par des blessures, la fatigue, une infirmité, une santé précaire, une détresse, leur âge (très jeunes ou très vieux), une mise bas imminente ou pour d'autres raisons, résistent moins bien au stress associé au transport.

- c. Les animaux fragilisés seront aptes au transport moyennant certaines dispositions telles que l'isolement des autres animaux, de la litière additionnelle, et/ou le transport vers un abattoir à proximité. Les animaux qui présentent des conditions associées à un grand risque de souffrance indue en raison du transport sont inaptes au transport (p. ex., un porc non ambulatoire qui ne peut se tenir debout sans aide ou se déplacer sans être tiré ou porté, peu importe sa taille ou son âge, est considéré comme un porc inapte au transport.
- d. Certains animaux sont plus susceptibles de souffrir des effets néfastes des températures chaudes et humides; ainsi, un porc apte à effectuer un court déplacement directement à l'abattoir peut être inapte à être commercialisé par le biais d'un encan.
- e. Les porcs qui ne peuvent s'appuyer sur leurs quatre pattes risquent de devenir non ambulatoires durant le trajet.
- f. Les personnes responsables de l'organisation des services de transport doivent connaître :
 - La durée prévue du trajet, y compris les arrêts en cours de route (ex. : arrêts de repos et de restauration, parcs de rassemblement, encans).
 - Si le transporteur offre des soins additionnels (comme de la nourriture, de l'eau, des pauses) lors du trajet.
 - iii. Les densités de chargement qui peuvent varier en fonction de divers facteurs, comme la température, le poids individuel des porcs et la durée prévue du trajet.
- g. Le gestionnaire du site devrait s'informer auprès des responsables de l'usine de transformation et/ou du parc de rassemblement de l'état des porcs à leur arrivée.
- h. La portée du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs ne va pas au-delà de la ferme, mais le Code prévoit des exigences et des pratiques qui influent sur le transport comme tel. Il existe un Code de pratiques pour le transport que l'on peut consulter sur le site Web du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage

QUESTIONS D'AUDIT

Numéro			Vérification				
de la question	Questions d'audit et interprétation	Conforme	Non- conformité mineure	Non- conformité majeure	S.O.		
	Vérifiez qu'il y a une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) et qu'elle comprend les dispositions pour :						
	 a. S'assurer que le personnel affecté au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement respecte le Règlement sur la santé des animaux. 	Validations complète et partielle : POS 9.2 Bien-être dans le transport					
	 b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par du personnel compétent seulement. c. L'évaluation de l'aptitude au transport : 						
Q9.2.1	 i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés. ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés. 						
	d. Mélanger les porcs compatibles seulement.						
	 e. Fournir une litière adéquate en fonction des conditions météorologiques et l'âge des porcs (en particulier pour le déplacement des porcelets nouvellement sevrés). 						
	Est-ce qu'une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) a été développée et comprend-elle toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE?						

Numéro de la question		Vérification					
	Questions d'audit et interprétation		Non- conformité mineure	Non- conformité majeure	S.O.		
Q9.2.2	Vérifiez que les installations de chargement et de déchargement sont conçues de manière sûre et sécuritaire et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent.	Validation complète : > Observations > Entrevues					
	Est-ce que les installations de chargement et de déchargement sont conçues et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent?						
Q9.2.3	Vérifiez si le gestionnaire du site demande aux responsables de l'abattoir et/ou du parc de rassemblement des commentaires sur l'état des porcs à leur arrivée.	Validations complète et partielle : > Entrevues					
(FR)	Est-ce que le gestionnaire du site demande aux responsables de l'abattoir et/ou du parc de rassemblement des commentaires sur l'état des porcs à leur arrivée?						



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

> Une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) est développée et comprend toutes les exigences.

NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

La POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) est incomplète ou non disponible.

FR = fortement recommandé; S.O.= sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

Les installations de chargement ou de déchargement ne sont pas construites ou entretenues pour faciliter les mouvements ou pour empêcher les porcs de tomber, de s'échapper ou de se blesser.

NON-CONFORMITÉ MAJEURE - Sans objet